

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Membres

En exercice : 23

Présents au Conseil : 22

Ayant pris part au vote : 23

Ayant donné procuration : 1

Date de la convocation

16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Jessica Boulcourt, Emmanuel Bouriot, Vanessa Brughera, David Côte, Isabelle Cuenot, David Dayet, Marie Destaing, Pascale Fumey, Christophe Garnier, Delphine Garnier, Jean-Pierre Gurtner, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Philippe Prévalet, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Marion Spataro, Sonia Vieille, Isabelle Vinai.

Procuration : Mounia Tomaszewski à Jean-Pierre Gurtner

Secrétaire de séance : Sonia Vieille.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L.2122-18.

Délibération n° 2026.03.014

OBJET : Proposition d'ouverture de postes de délégués.

Monsieur le Maire explique qu'un délégué municipal est un conseiller municipal désigné pour représenter la commune dans un domaine précis.

Monsieur le Maire propose l'ouverture de 3 postes au lieu de 4 initialement prévus. Les attributions de délégations seront communiquées par arrêté dans les prochains jours.

Monsieur le Maire indique qu'une 4^{ème} délégation pourra voir le jour dans les prochains mois en fonction des besoins et de l'implication des conseillers pour assurer des fonctions particulières.

Sont proposés :

- Christophe MICHEL
- Jessica BOULCOURT
- David CÔTE

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **18 voix pour, 5 abstentions** :

- Acceptent l'institution de 3 postes de conseillers délégués ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.



Le Maire,
Marc SAULNIER.